

JUSTIFICATIFS DE DOMICILE

Pour l'édition d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport, il convient de fournir un justificatif de domicile récent **datant de moins d'un an**.

Tout justificatif en lien direct avec le logement qui doit comporter le nom et le prénom.

Si vous possédez un justificatif de domicile à votre nom, il peut s'agir des d'un des documents suivants :

- + **Facture d'électricité, d'eau, de gaz, de téléphone (fixe, internet, portable) ou ordures ménagères** → Original ou impression internet
- + **Attestation de contrat EDF** → Attention le lieu de consommation peut être différent du lieu d'adressage et dans ce cas : **REFUS**
- + **Echéancier** → À la date d'édition de l'échéancier
- + **Avis d'imposition (ou de non-imposition) sur les revenus, locaux ou fonciers** → À la date d'édition
- + **Assurances habitation (incendie, risques locatifs, responsabilité civile)** → Attestation avec cachet ou signature
- + **Titre de propriété, acte notarié** → Achat du bien dans l'année
- + **Quittance de loyer, bail** → Bailleur public ou privé bien identifiable (exemple : **HABITAT 08, agences immobilières, syndicats,...**)



Non retenus : simples courriers, déclaration d'imposition pré-remplie, titre exécutoire, note d'information, bulletin de paie, relevé de compte.

Si vous êtes hébergé(e)s par un tiers :

- Justificatif de domicile au nom de l'hébergeant,
 - Fournir la pièce d'identité de l'hébergeant,
 - Attestation sur l'honneur de l'hébergeant certifiant la résidence du demandeur à son domicile depuis plus de 3 mois
- la mention « depuis plus de 3 mois » est obligatoire.

Liste des pièces à fournir : FOURNIR UNIQUEMENT LES ORIGINAUX : NOUS N'ACCEPTONS PAS LES PHOTOCOPIES

- 1 photographie aux normes cartes nationale d'identité sécurisée / passeports biométriques, récente de moins de 6 mois : **merci de venir avec la plaquette complète**
- 1 justificatif de domicile **ORIGINAL** ou IMPRESSION INTERNET de moins d'un an : **PAS DE PHOTOCOPIES**
- la carte nationale d'identité du majeur
- la carte nationale d'identité du représentant légal en cours de validité
- le passeport du majeur
- la carte nationale d'identité du mineur
- le passeport du mineur
- la copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois
- la copie intégrale de l'acte du mariage de moins de 3 mois en cas de changement du nom d'usage
- la copie intégrale de l'acte de décès de moins de 3 mois pour la mention veuve
- les timbres fiscaux : 17 €, 42 €, 86 €, 25 €
- la déclaration de vol de la gendarmerie/police (plus un document avec photo autre qu'une pièce d'identité du type permis de conduire, carte vitale, permis de chasse...)
- la déclaration de perte en Mairie (plus un document avec photo autre qu'une pièce d'identité du type permis de conduire, carte vitale, permis de chasse...)
- le jugement du Tribunal en cas de séparation ou de divorce, ou une attestation écrite et signée par les 2 parents en cas de séparation sans jugement

Prendre rendez-vous au 03.24.72.80.95 pour les dépôts comme pour les remises